

Signature d'un partenariat global entre Prime Video et la Scam

La Scam et Prime Video ont conclu **un accord de licence** pour la France, la Belgique et le Luxembourg qui autorise l'utilisation du répertoire de la Scam sur le service SVOD Prime Video.

Cet accord est conforme aux principes de la propriété littéraire artistique en France et respectueux du droit d'auteur. Il prévoit une rémunération proportionnelle appropriée pour les auteurs membres de la Scam et ceux des sociétés d'auteurs étrangères auxquelles elle est liée par ses accords de réciprocité.

Rétroactif, il remonte au lancement de Prime Video en France, en décembre 2016, et court au moins jusqu'en 2025.

Prime Video et la Scam témoignent ainsi de leur engagement commun à soutenir les auteurs et autrices d'œuvres audiovisuelles, moteurs de la création culturelle en France et en Europe.

Par ailleurs, la Scam rejoint, aux côtés des organisations de producteurs et d'auteurs déjà signataires, **l'accord interprofessionnel** dans lequel Prime Video s'engage à **investir dans la création audiovisuelle** patrimoniale, indépendante, européenne et d'expression originale française.

Cet accord comporte, pour Prime Video, l'engagement d'investir 5 % de son obligation audiovisuelle dans le documentaire.

Ces accords importants témoignent du succès grandissant que rencontrent le genre documentaire et les œuvres du réel en France et à l'international.

Contacts presse :

Prime Video – Margot Botrel - mbotrel@amazon.fr

La Scam - presse@scam.fr - 01 56 69 64 34